

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-006

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon /

58-2023-12-29-00003 - DELEGATION SIGNATURE ELECTION 2024 001 (1
page)

Page 3

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Dijon

58-2023-12-29-00003

DELEGATION SIGNATURE ELECTION 2024 001

{signataire}

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Maison d'arrêt de Nevers

À Nevers,

Le 29 décembre 2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 01/09/2020 nommant Monsieur Bruno EVRARD en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Nevers.

Le chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Nevers

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Loïc BROUDIN, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement par intérim à la Maison d'arrêt de Nevers à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Loïc BROUDIN, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement par intérim à la Maison d'arrêt de Nevers, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Nevers dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Nevers lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nevers,
Le 29/12/2023

Le chef d'établissement,
Bruno EVRARD

